



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20250414-P2025-04-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2025

## DECISION DU PRESIDENT

N°P2025-04-03 (P2025-04-02)

**OBJET : Communication Conception et impression Magazine communautaire 2025 – Devis Gaëlle TANGUY**

**Le Président de la Communauté de communes VAL DE GATINE**

*Vu le code de la commande publique*

*Vu les statuts de la Communauté de communes en vigueur,*

*Vu la compétence en matière de Promotion du tourisme et de communication, notamment l'élaboration de guides d'informations et de manifestations*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant le règlement des marchés de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 25 000 € ht de dépenses*

*Vu la stratégie de communication engagée par la Communauté de communes Val de Gâtine dans son Projet de territoire notamment par la diffusion d'un bulletin annuel communautaire*

*Considérant le devis proposé par l'agence Gaëlle TANGUY Communication créative et collaborative pour la conception, la création, la rédaction du magazine communautaire*

Sur avis du Bureau communautaire en date du 14.04.2025

### DECIDE

**ARTICLE 1. De retenir** l'offre de l'agence Gaëlle TANGUY pour un montant de 11 130€ ht (13 356 € ttc) détaillée ci-après

Conception .....	750 € HT
Création et finalisation graphique .....	2 450 € HT
Rédaction du contenu texte .....	2 100 € HT
Impression 11 500 ex. ....	5 830 € HT

**TOTAL ..... 11 130 € HT, soit 13 356 € TTC**

**ARTICLE 2. Dit que** la dépense est prévue au budget 2025

La présente décision susceptible de recours devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

**ARTICLE 3.** De charger le Directeur Général des Services et M. le Receveur municipal, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance

A Champdeniers, le 14.04.2025

Emis le 15.04.2025

Publié le 23.05.2025

Transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 23.05.2025

Le Président

Jean-Pierre RIMBEAU



A blue circular official stamp of the CC Val de Gâtine is positioned above a handwritten signature in blue ink. The stamp features a central emblem and the text 'CC VAL DE GÂTINE' around the perimeter.